



## Communiqué de presse Remise des résultats du Label Family Friendly Company

L'association **Ensemble pour l'Éducation de la Petite Enfance**, lauréate de la Fondation La France s'Engage 2021, travaille depuis plus d'un an sur le développement du **Label Family Friendly Company** en partenariat avec le Ministère des Solidarités et de la Santé. Quatre entreprises pilotes sont investies dans la démarche de labellisation : Blédina, Danone Research, Doctolib et Utopies.

Le 18 novembre dernier, l'association référente dans le domaine de la petite enfance a organisé la première remise des trophées à ces entreprises, en présence du comité d'experts et des entreprises partenaires. Cet événement a également permis d'annoncer les entreprises copilotes qui entrent dans la 2<sup>ème</sup> phase d'expérimentation de la démarche.

### Phase Pilote & Implication du comité d'experts

La première phase pilote a duré un an et a permis de construire le cadre de cette démarche nationale. Le référentiel du label Family Friendly Company a été développé en étroite collaboration avec les membres du comité d'experts, qui ont partagé leur connaissance et expérience afin d'en garantir sa qualité et sa rigueur

Le comité d'experts est notamment composé de :

- **BCorporation** : un organisme de certification qui accompagne l'équipe du label sur sa structuration, sur son business model ainsi que son déploiement à l'international ;
- **Great Place To Work** : un second organisme de certification, qui apporte son éclairage sur la démarche de labellisation, partage son expérience dans la création de référentiel et dans l'animation d'une communauté d'entreprises labellisées ;
- **L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)**: un acteur qui connaît particulièrement bien les besoins des familles et le terrain, au plus proche des bénéficiaires, qui partage ses études très enrichissantes et son expertise du sujet ;
- Des labels similaires à l'international : **Family Friendly Workplaces** en Australie & **Concivivi** au Québec, qui ont inspiré les bonnes pratiques mises en avant dans la démarche et qui ont partagé leur retour d'expérience sur les labellisations dans le domaine de la famille.
- **La Fédération Française des Entreprises de Crèche** : un acteur clé du secteur de l'accueil de la petite enfance apportant une vision holistique des enjeux de conciliation des vies ;
- **La mission Heydemann-Damon** qui partage le travail réalisé à travers les consultations menées dans le cadre du rapport remis début Octobre "*Renforcer le*

*modèle français de conciliation entre vie des enfants, vie des parents et vie des entreprises” ;*

- **Ma place en crèche** : un acteur de référence dans le secteur de la parentalité en entreprise qui apporte sa grande expertise terrain.
- **L’Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises** : qui permet d’inscrire l’engagement des entreprises dans une démarche sociale globale et de mieux en comprendre les enjeux sociétaux.

Durant la phase pilote, le comité d’experts s’est réuni à deux reprises pour :

- Ajuster les questions de l’audit employeur et du sondage collaborateur
- Fixer le référentiel du label
- Déterminer les pondérations et systèmes de notation

Les membres du comité d’experts continueront à se réunir bi-annuellement pour réviser le référentiel du label afin de l’ajuster aux évolutions sociétales et aux retours des entreprises ayant expérimenté la démarche.

### Méthodologie du label

Le label Family Friendly Company « FFC », récompense les entreprises qui soutiennent la parentalité et la conciliation des vies de leurs collaborateurs.

La certification repose sur :

- **Un audit employeur** constitué d’une centaine de questions, qui compte pour 1/3 de la note finale. Le questionnaire comporte des questions fermées (réponse par oui ou non), ainsi que des questions ouvertes, pour lesquelles des propositions de réponses sont pré-formulées ; Les questions sont pondérées en fonction de leur importance.

*Exemples de questions de l’audit employeur :*

*Avez-vous signé la charte de la parentalité en entreprise de l’OQVT ?*

*Avez-vous un congé maternité plus favorable (temps + indemnité) que le cadre légal ?*

- **Un sondage collaborateur** constitué d’une cinquantaine de questions, qui compte pour 2/3 de la note finale, le vécu des collaborateurs ayant toute son importance pour apprécier la mise en place effective des mesures développées par l’entreprise. Pour chaque question, le collaborateur doit indiquer s’il est « Tout à fait d’accord », « plutôt d’accord », « plutôt pas d’accord » ou « Pas du tout d’accord » ;

*Exemples de questions du sondage collaborateur :*

*Le management est inspirant et exemplaire en matière de conciliation des vies*

*Ma charge de travail est compatible avec une bonne conciliation des vies*

Le label reconnaît ainsi les mesures long terme (comme une politique de congé plus avantageuse que le cadre légal), et valorise également les **mesures accessibles et non coûteuses** (une information qui circule efficacement par exemple).

Ces deux outils permettent une analyse croisée selon :

- **7 leviers identifiés** : Stratégie / Culture Managériale / Politique de congés / Organisation du travail / Services / Accompagnement spécifique/ Mesure d'impact
- **3 catégories** : Trois catégories complètent ces leviers pour croiser les données : politique / les pratiques / la communication.

A titre indicatif, 3 niveaux de labellisation ont été fixés :

25-40% : niveau 1

40-55% : niveau 2

56-100% : niveau 3

L'obtention du label est valable 2 ans.

### Une démarche nationale qui rassemble de nombreux acteurs

Les entreprises pilotes : Danone (filiales Blédina & Danone Research), Doctolib et Utopies ont expérimenté la démarche de juin à octobre. De nouvelles entreprises initieront la démarche en tant que co-pilotes et le déploiement du label Family Friendly Company est prévu plus largement en 2022.

Le label ne s'adresse pas uniquement aux entreprises déjà très avancées sur le sujet de la parentalité et de la conciliation des vies, bien au contraire. C'est une invitation à la transformation pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, leur secteur d'activité, leur sensibilité sur le sujet.

Quelque-soit leur point de démarrage, les entreprises qui rejoignent le mouvement Family Friendly Company sont accompagnées pour faire un pas de plus sur ce sujet stratégique, afin de renforcer leur politique familiale tout en respectant leurs contraintes, leur timing, leur budget, etc.

De nombreux partenaires, petits et grands acteurs de la parentalité en entreprise, s'investissent également dans l'écosystème FFC. Ces partenaires interviennent à l'échelle nationale mais également régionale. Ils se font ambassadeurs de la démarche FFC en France, auprès des entreprises privées comme des organismes publiques.

Contact : [parentalite-entreprise@eduensemble.org](mailto:parentalite-entreprise@eduensemble.org)

